

TOUT PERSONNEL	DECEMBRE 2023 – N°328
<i>Frais de déplacement</i>	

UN AN DEJA... UN AN POUR CA !

Depuis le début de l'année, la direction générale, c'est-à-dire la directrice générale (DG) et le directeur des ressources humaines (DRH) travaille avec les organisations syndicales (OS) sur ce sujet éminemment important.

Après de multiples réunions d'instances nationales et autres groupes de travail inféconds, la DG, lors du Comité social administratif central (CSAC) du 20 décembre, nous a ressorti un projet abject depuis longtemps rejeté par toutes les OS, le tout dans des conditions scandaleuses.

Le Snupfen, soucieux de préparer les dossiers en amont des instances, n'a cette fois-ci plus accepté ces conditions indignes qui entravent le bon fonctionnement du dialogue social, à savoir une convocation et la transmission des dossiers de nouveau hors délais. C'est la raison pour laquelle, en plus du contenu du projet, il a boycotté cette réunion.

Depuis le début, le Snupfen œuvre à ce que l'ensemble des personnels, publics et privés, puissent bénéficier de conditions acceptables dans l'exercice de leurs missions. Pour ce faire, il revendique 20 € pour tout le monde lors des déplacements, sans justificatif quitte à ce que cela soit soumis à cotisations URSAFF.

Pour mémoire, nos précédentes communications sur le sujet : [N°321](#), [N°323](#), [N°325](#).

Il aurait suffi qu'une seule OS se joigne au boycott du Snupfen pour empêcher la tenue de la séance. Mais toutes les autres OS ont préféré siéger et, en pleine connaissance de cause, ont permis au texte d'être présenté et soumis au vote... Et en l'absence de vote unanime contre, (abstention du syndicat des cadres, EFA-CGC, et de celui des travailleurs chrétiens, CFTC) ce texte a donc été adopté !

Alors que les textes Fonction publique, depuis septembre, ont augmenté le montant du taux passant de 17,50 € à 20 €, à l'ONF, à compter du 1^{er} janvier 2024, il faudra donc fournir des justificatifs pour les repas pris lors de journées continues, et à défaut, le taux appliqué sera de 9,90 €.

La DG ne souhaite en effet pas que le taux de l'indemnité de 20 € sans justificatif soit appliqué car dès lors ce serait considéré comme du complément de revenu.

Pour compenser la lourdeur administrative de cette décision, ainsi que la perte de pouvoir d'achat induite (de 17,50 € sans justificatif à 9,90€), la DG envisage l'hypothèse d'une éventuelle prime possible... Donc du complément de revenu ! (Kafka, on te voit...)

Par ailleurs, pour peu que celle-ci voit le jour, et outre le fait qu'elle peut être réajustée au bon vouloir de la direction, elle ne pourra être qu'injuste et inéquitable :

Injuste, parce que fixe pour les personnels concernés, quel que soit le nombre de tournées effectuées.

Inéquitable, car seules quelques catégories de personnels y auront droit (personnels en UT seulement ?)

La DG, enfermée dans son monde, ignore les conditions du travail réel des personnels. En effet, selon elle, il suffit d'acheter la veille au soir son repas préparé à emporter, chez Mac Do ou chez Paul (dixit la DG !), ces superbes enseignes de malbouffe que l'on trouve à la gare de Lyon ou dans quelques grandes villes, mais pas trop dans nos campagnes, car oui, les forêts, et donc les personnels qui y travaillent, ont la mauvaise manie de se trouver en campagne... Et détestent la malbouffe !

Si comme le Snupfen, vous ne vous accommodez pas de ces dispositions iniques, alors rejoignez-nous ! (Pour nous rejoindre, c'est [ICI](#)).

En effet, le Snupfen, soucieux de défendre les intérêts de TOUS les personnels, ne baissera pas les bras et mets d'ores et déjà en place les moyens de lutte.

« *Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu* » Bertold Brecht

C'est valable sur ce sujet comme sur d'autres qui arrivent à grande vitesse... Mais nous vous en dirons plus début 2024...

En attendant, le Snupfen vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et tous !

